

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne. Réclames... 50 c. M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. M. H. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS. Les abonnements sont des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. DÉPARTEMENTS LIMITOPHES. Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS. Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr. Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (105)	Paris..... — Départ.	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	4h25	5h40	8h41	5h19	7h40	7h45	9h40	7h30	9h30	5h25	7h15	9h15	7h15
Mercuès..... —	5 26	4 47	5 55	9 59	6 44	9 57	7 37	10 30	7 50	9 49	5 37	7 37	9 37	5 37
Parnac..... —	5 47	4 20	6 16	7 18	3 30	7 34	6 50	4 45	8 36	5 46	6 20	8 20	10 20	6 20
Luzac..... —	6 3	1 43	6 37	4 58	5 46	11 6	—	—	—	—	8 2	10 6	6 7	8 10
Castelfranc..... —	6 17	2 »	6 49	3 28	4 18	—	—	—	—	—	8 11	10 6	6 7	8 19
Fry-l'Évêque..... —	6 27	2 14	6 58	9 34	—	—	—	—	—	—	8 30	10 20	6 43	8 28
Duravel..... —	6 37	2 27	7 7	9 42	—	—	—	—	—	—	8 44	10 32	7 2	8 46
Soturac Touzac..... —	7 1	2 44	7 19	7 45	12 42	7 53	AGEN..... — Départ.	5h50	2h	6h10	8 55	10 41	7 18	9 11
Fumel..... —	7 8	2 51	7 26	12 39	4 39	3 4	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31	9 7	10 52	7 35	9 23
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 8	2 51	7 26	12 39	4 39	3 4	—	—	—	—	9 25	11 8	7 54	9 41

Cahors, le 25 Août 1874

Le voyage du maréchal Mac-Mahon dans l'ouest s'accomplit au milieu d'un concours immense de population sympathique. Il est impossible de nier la grande importance de cette manifestation. Le maréchal prouve que son pouvoir est bien réel, bien indiscutable, malgré les protestations des partis intéressés aux bouleversements et aux agitations.

Nous espérons que le Maréchal, pleinement satisfait de l'accueil qu'il a reçu, visitera plusieurs départements du midi, pour rendre confiance aux conservateurs là où la propagande rouge a perverti le sens moral. Toutefois, nous sommes malheureusement certains qu'il ne pourra visiter notre département du Lot qui, grâce à Dieu, est resté pur des saturnales démagogiques, et qui acclamerait avec enthousiasme ce vaillant soldat de Malakoff et de Magenta, devenu le protecteur de l'ordre et de tous les grands intérêts sociaux.

Dans le voyage de l'ouest, les ovations et les discours qui nous ont le plus frappé se sont produits à St-Briec, chef-lieu des Côtes-du-Nord.

Le maréchal, dès son arrivée, s'est rendu à la Préfecture. Il a été reçu dans le salon d'honneur par M. Depasse, député, président du conseil général, et par les conseillers généraux. M. Depasse a prononcé le discours suivant :

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter le conseil général des Côtes-du-Nord. Interprètes fidèles des populations que nous avons l'honneur de vous représenter, nous venons vous affirmer qu'elles apprécient au plus haut degré l'esprit de sagesse et de fermeté qui caractérise votre gouvernement, et nous pouvons ajouter qu'elles sont pleines de respect et de sympathie pour votre personne.

Sur cette terre qui a produit du Guesclin, Clisson, de Richemont, les traditions d'honneur et de patrie sont religieusement conservées, les vertus guerrières et civiques ne sont jamais méconnues, et le peuple breton sera toujours dévoué à ceux qui, comme vous, monsieur le maréchal, les pratiquent avec abnégation et avec un dévouement absolu aux intérêts de la patrie.

Puisse le ciel, monsieur le maréchal, vous accorder de longs jours, afin qu'à l'exemple de ces grandes figures de notre histoire, vous puissiez relever entièrement la France de l'état de détresse dans lequel elle s'est trouvée et lui assurer définitivement la sécurité qu'elle réclame.

Vous pouvez compter sur nous, monsieur le maréchal, pour vous aider à accomplir la tâche pénible mais glorieuse qui vous a été imposée et que nous sommes heureux que vous ayez acceptée. Daignez agréer, monsieur le président, l'expression de notre respect le plus profond et de notre dévouement le plus sincère.

Le maréchal a répondu : « L'Assemblée na-

tionale m'a fait le gardien de la sécurité publique pendant sept ans; vous pouvez être assuré que je ne faillirai pas à la mission qu'elle m'a confiée, et que tant que dureront mes pouvoirs, je les ferai respecter. »

Les réceptions terminées à la Préfecture, le maréchal s'est rendu à la cathédrale, où l'évêque, entouré de tout son clergé, est venu lui offrir l'eau bénite, en lui adressant le discours qui suit :

Monsieur le maréchal, plus on est élevé par le caractère, les fonctions, l'autorité, plus on sent la faiblesse de l'homme, et le besoin de Dieu, et jamais l'homme n'est si grand que lorsqu'il s'agenouille devant Dieu. C'est la pensée qui vous amène dans le temple saint où six cents prêtres réunis à leur évêque sont heureux de vous recevoir.

S'il est un pays où vous êtes sûr, monsieur le président, d'être accueilli par le respect et la sympathie universelle, c'est dans notre Bretagne si éminemment patriotique qui a conservé le culte de l'autorité, sur cette vieille terre de foi et d'honneur, qui mieux qu'aucune autre sait apprécier l'héroïsme simple et modeste dont on peut tout attendre parce qu'il a montré qu'il est prêt à tout donner à la patrie, même son sang.

Après ses immenses malheurs, en face de ses divisions, la France a besoin de repos et de silence pour se recueillir et se reconstituer dans l'ordre; le septennat, qui lui promet et lui donnera ce repos nécessaire, a été l'inspiration du patriotisme le plus élevé, de ce patriotisme qui oublie, pour un temps au moins, toutes les opinions, tous les intérêts, même les plus respectables, pour ne voir avant tout que l'intérêt de la France. Le septennat ne pouvait être confié à des mains plus sûres et plus valeureuses que les vôtres, monsieur le président. Votre nom est écrit aux pages les plus brillantes de nos fastes militaires, et aux heures sombres; l'histoire dira que notre honneur est resté debout, malgré les revers, tant que vous êtes resté debout vous-même sur nos champs de bataille. Déjà le pays s'aperçoit que la plus habile et la plus féconde politique n'est pas celle qui parle le mieux, mais celle qui s'inspire d'une pensée toujours droite et chrétienne, d'une intention toujours loyale, d'un dévouement sans limites. Le clergé breton, avec sa sagesse héréditaire, prie chaque jour pour que Dieu vous conserve à la France et maintienne vos forces à la hauteur de vos devoirs et des besoins du pays.

On s'était trop pressé, à Berlin, d'annoncer la reconnaissance du gouvernement de Madrid par toutes les puissances Européennes. Cette question est toujours pendante, et, loin d'obtenir le succès attendu, M. de Bismarck paraît éprouver les premières difficultés qu'il ait rencontrées depuis quatre ans.

On lit à ce sujet dans la Patrie :

Une dépêche de Vienne, donne comme positif le refus du cabinet de Saint-Petersbourg de reconnaître le gouvernement de Madrid. Le cabinet de Berlin connaissait sans doute cette réponse depuis un certain temps; car les correspondances et dépêches qui parvenaient d'Espagne indiquaient un changement dans l'attitude de l'Allemagne. La reconnaissance

par les puissances européennes rencontrait de l'opposition. La Prusse semblait décidée à faire ses affaires elle-même. Un nouveau consul général d'Allemagne vient d'arriver à Bayonne, et ce consul, personnage important, aurait pour instructions de surveiller la frontière franco-espagnole. L'escadre prussienne relèverait, dit-on, de lui et recevrait ses ordres. En même temps, M. de Hatzfeld, qui ne devait arriver à Madrid qu'au mois d'octobre, y a fait son entrée depuis deux jours.

Evidemment, devant les hésitations, disons mieux, devant les refus des puissances européennes à accéder à ses desirs, le gouvernement allemand change, comme on dit, son fusil d'épaule et se dispose à passer outre, ne voulant à aucun prix demeurer sur l'échec que subit momentanément sa politique. Une correspondance adressée au Journal des Débats nous retrace un tableau des plus inquiétants de la situation de l'Espagne. C'est une guerre religieuse que l'Allemagne veut faire là-bas, comme chez elle. Tout indique que ses efforts n'auront aucun résultat. On ne heurte pas de front les croyances d'un peuple aussi profondément catholique que l'Espagne. Quant au fait même d'une intervention prussienne, on assure que M. Sagasta en a démontré, en plein conseil des ministres, l'immense danger, et que tous les membres du cabinet se sont ralliés à son sentiment. Qu'espère donc la Prusse? Sur quels hasards compte-t-elle? C'est ce que les événements seuls nous apprendront.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 23 août 1874.

Ainsi que je vous le disais hier, le Maréchal-Président a modifié pour la troisième fois, son itinéraire. Le voyage si rapide qu'il vient de faire, l'a sans doute un peu fatigué car, contrairement à ce qui avait été décidé en principe, le Maréchal couchera deux nuits à Lorient, et ne sera de retour à Paris que le jeudi 27, au soir. Le Maréchal est très-satisfait de son voyage; il a reçu partout et surtout à Brest, un excellent accueil. Dans cette dernière ville, les réceptions ont été très brillantes, et la promenade sur la rade au milieu de la flotte pavisée, des détonations des forts et par un temps superbe, offrait un coup d'œil imposant. Le Maréchal est parti hier de Brest à 6 heures 50. Il s'est arrêté un instant à Landernau, où son passage fera sans doute beaucoup de bruit. Le maire de Châteaulin a prononcé un petit discours; mais le plus curieux, c'est qu'un grand nombre de maires accourus de tous les environs, revêtus du costume national si varié en Bretagne, sont venus animer la fête et lui donner un caractère des plus pittoresques. Le Maréchal, avec son affabilité ordinaire, s'est entretenu avec plusieurs d'entr'eux et les a laissés enchantés et ravis d'un si grand honneur.

Plusieurs journaux se sont fait l'écho d'un bruit que je crois au moins prématuré. Le maréchal Mac-Mahon, disent-ils, sera à Marseille le 27 août et de là parcourra le Midi revenant par Bourges et Orléans. L'Agence Havas a parlé depuis longtemps de ce voyage, qui alors n'était qu'à l'état de simple projet. Aujourd'hui ce voyage est, je le crois, une chose à peu près arrêtée. Mais c'est aller un peu loin que d'en fixer la date au 15 septembre. Il faut être peu au courant des habitudes du Maréchal pour supposer qu'il n'ira pas dans le Loiret, faire l'ouverture de la chasse et se reposer

au moins pendant une bonne partie du mois prochain, avant d'entreprendre son voyage dans le Midi. J'ai de bonnes raisons de croire que ce voyage n'aura pas lieu avant le mois d'octobre ou tout au moins avant les derniers jours de septembre.

Le roi de Bavière est arrivé un ou deux jours plus tôt qu'on ne le pensait. Il a été reçu à la gare de l'Est par le prince de Hohenlohe et le chargé d'affaires de la Bavière, de là s'est rendu à l'ambassade de Prusse où des appartements lui avaient été préparés. Le roi restera huit jours à Paris. Le but de son voyage est purement artistique, c'est ainsi que cet après-midi, le roi Louis est allé à Versailles pour visiter le parc et le musée. Demain, il doit visiter l'exposition des Alsaciens-Lorrains.

L'empereur d'Autriche a dû passer hier par Paris se rendant au Havre où il s'embarquera pour l'Angleterre, comme le roi de Bavière, François-Joseph voyage incongnito et va rejoindre l'impératrice d'Autriche, qui, comme vous le savez, est en ce moment à l'île Wight.

M. Le Provost de Launay adresse ce soir à ses électeurs, dans les colonnes du Pays, le remerciement obligé du candidat victorieux. Ce document n'apprend rien que l'on ne connaisse déjà. Le seul détail à relever par curiosité est la première phrase que je cite textuellement :

« Seul, sans comité, sans journal local pour me soutenir, j'avais posé ma candidature dans le Calvados, en vous rappelant ma fidélité à l'Empire. »

C'est un peu téméraire; mais pour un candidat bonapartiste !....

Enfin M. Le Provost de Launay peut dire qu'il a donné tort à cette maxime des livres saints « Ver soli ! » puisque 41,000 électeurs l'ont envoyé à l'Assemblée nationale.

L'effervescence électorale est à peine calmée dans le Calvados que déjà les bonapartistes ont repris leur active propagande dans la Maine-et-Loire, où M. Berger, ancien député officiel sous l'Empire, vient de poser sa candidature. Mais il est probable que cette candidature n'aura pas tout le succès qu'on paraît en attendre. M. Berger se présente contre M. Charles Bruat, conservateur et septennaliste, et contre M. Maillé, ancien maire d'Angers.

Je ne veux plus parler de la reconnaissance du gouvernement espagnol. Les renseignements les plus contradictoires circulent à ce sujet. Tout ce que je puis dire sans crainte de me tromper, c'est que depuis hier, on signale des points noirs du côté de la Russie. Cette puissance hésite au dernier moment. Or, croyez-bien que le gouvernement français, qui veut marcher à la suite des autres puissances, agira avec la plus grande réserve dans une question aussi délicate.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, à Paris, sous la présidence du général de Chabaud-Latour.

P. S. — Le Temps annonce qu'il a reçu une assignation à comparaître le 25 août devant la 10^e chambre correctionnelle pour avoir contrevenu à l'article 7 de la loi du 11 mai 1868, en reproduisant la lettre adressée par M. Bazaine au ministre de l'intérieur.

Le Bien public annonce également qu'il a reçu une semblable assignation.

Revue des Journaux

Figaro.

M. Le Provost de Launay, au lieu d'abuser avec intempérance de sa victoire, vien

d'adresser à ses électeurs, en guise de remerciement, une proclamation fort nette et en même temps fort adroite. Elle pivote sur une théorie qui ne sera pas sans doute du goût de tous les bonapartistes.

Partisan de la souveraineté nationale, j'entends défendre votre droit indiscutable de choisir vous-mêmes, à l'expiration du septennat, le gouvernement qui vous paraîtra le mieux convenir au pays; tandis que chacun des trois partis, si étrangement coalisés hier contre ma candidature nettement conservatrice et mac-mahonienne, semble n'avoir d'autre pensée que de s'imposer lui-même à la France, sans la consulter et sans l'entendre.

Donc, tout en sauvegardant le principe de l'appel au peuple, M. le Provost de Launay se déclare partisan du septennat mac-mahonien et conservateur de la solution présente.

A quoi sert le septennat? répète-t-on tous les jours.

C'est un bonapartiste lui-même qui nous répond. A attendre que la nation française sache bien ce qu'elle veut.

Français.

On sait que les pouvoirs présidentiels du général Grant ne prendront fin qu'au printemps de 1877. La réunion des électeurs n'aura lieu qu'à l'automne de 1876. Deux années séparent donc les citoyens de la République américaine de l'époque où il y aura lieu de procéder à la réélection du Président. Les journaux américains nous ont appris cependant déjà, depuis plusieurs mois, que les partis s'agitent et, par anticipation, se disputent l'avantage de donner aux Etats un Président de leur choix.

Ce n'est pas, sans doute, sur les mérites comparés de la forme monarchique et de la forme républicaine que les opinions se divisent de l'autre côté de l'Atlantique et que se développent les polémiques des journaux, mais c'est cependant sur les conditions les plus essentielles de l'organisation du pouvoir.

L'idée de réélire, pour la troisième fois le général Grant à la présidence est soutenue, comme on sait, par un parti. Elu la première fois en 1869, réélu en 1873, si le général se trouvait encore maintenu à la présidence en 1877, la République américaine se trouverait à son tour, soumise à une sorte de septennat. Les démocrates de Washington déclarent naturellement que cette prorogation des pouvoirs présidentiels entre les mains du même homme donnerait à la constitution américaine un caractère qui la rapprocherait de la monarchie. Les discussions sont donc, de l'autre côté de l'Atlantique, extrêmement vives.

La convention républicaine de l'Etat pennsylvanien vient de choisir son candidat pour la présidence. Elle s'est prononcée hautement contre l'idée de réélire le général Grant et elle a porté ses suffrages sur M. Hartranft, gouverneur actuel de la Pennsylvanie. Le choix fait par la Convention républicaine de Pennsylvanie a une importance qui souvent a été prépondérante, et voilà que les plus ardentes discussions s'engagent non-seulement à New-York, mais dans tous les Etats, sur les noms des candidats qui seront en présence lors de la réunion générale des députés de la Confédération. Il n'est pas téméraire de croire que si la violence des discussions est déjà grande deux ans avant l'échéance des pouvoirs présidentiels elle n'ira qu'en s'aggravant et en s'étendant à mesure que la date de cette échéance se rapprochera.

Peut-être ne serait-il pas inutile que les honorables députés du centre gauche et les rédacteurs du *Journal des Débats*, du *Temps*, du *Bien public* et de l'*Opinion nationale* étudient ces agitations de la république américaine. Ces professeurs de théories républicaines qui ont le goût des dissertations abstraites et des controverses spéculatives nous assurent que le défaut du septennat est de ne pas procurer aux intérêts assez de stabilité, par cela même qu'il ne constitue pas par de là les sept ans un ordre de choses absolument irrévocable, et dont la perpétuité soit constitutionnellement garantie. Non-seulement ils oublient le mot si profond par lequel M. Naquet, l'un des députés les plus instruits de la gauche, a défini la République, quand il a dit de cette forme de gouvernement qu'elle était « le devenir perpétuel; » mais ils ne considèrent pas ce qui se passe dans la seule grande République qu'il y ait en ce monde. Qu'ils daignent, s'ils veulent se faire une idée juste des conditions du régime républicain, moins regarder l'image que leur présentent les adeptes d'une certaine philosophie politique, et étudier davantage le tableau très-exact fourni par les journaux américains. Ils verront que la pré-

carité, la révocabilité et l'instabilité sont toujours plus ou moins les conditions fatales des nations qui, vivant en république, sont tenues à reconnaître exclusivement pour fondement du pouvoir l'expression toujours révocable de la souveraineté nationale.

Journal de Paris.

Après les journaux français, voici venir les journaux étrangers qui commentent le sens et la portée de l'élection du Calvados. Le *Times* voyant que les candidats bonapartistes l'ont emporté dans la Nièvre et dans le Calvados, en tire cette conclusion, qui n'a pas dû fatiguer beaucoup l'esprit de son rédacteur, que les populations reviennent à l'Empire. Puis, cherchant les causes qui peuvent avoir déterminé ce retour, il croit les avoir trouvées dans le désir qu'éprouvent les populations de voir la stabilité et l'avenir du gouvernement définitivement assurés.

Le *Journal des Débats* qui, trouve, dans le langage du *Times*, la confirmation de ses propres théories sur le définitif et le définitif, applaudit à la justesse du jugement porté par la feuille anglaise, « La France veut dit-il, avant tout, un gouvernement définitif qui la tire du provisoire. » Et ce gouvernement c'est, dans la pensée du *Journal des Débats*, la République. Or il nous semble difficile d'admettre que les populations de la Nièvre et du Calvados aient voté pour des candidats bonapartistes, uniquement par dépit de ce que l'Assemblée nationale se refusait à faire de la République le gouvernement définitif de la France.

La vérité, au contraire, c'est que les populations de la Nièvre et du Calvados n'ont voté pour des candidats bonapartistes que parce qu'elles ne veulent à aucun prix de la République comme gouvernement définitif de la France. La justesse de cette assertion ressort de ce qui s'est passé, sur le terrain électoral, dans ce même département du Calvados, en l'espace de vingt-deux mois. Le 20 octobre 1872, les populations du Calvados donnaient au candidat bonapartiste, M. de Colbert-Chabannais, 2,000 voix environ. Le 16 août 1874, elles donnaient plus de 40,000 voix à M. Provost de Launay, candidat bonapartiste. Que s'est-il donc passé, dans l'intervalle d'une élection à l'autre, qui ait pu déplacer ainsi la balance des forces et modifier à ce point la situation respective des partis? Car il faut remarquer qu'au même moment où M. de Colbert-Chabannais obtenait ce chiffre piteux de 2,000 voix M. de Fourès, candidat légitimiste affiché, en obtenait 17,000; M. Joret-Desclosières, conservateur sans épithètes, 15,000; et M. Paris, républicain modéré 38,000. Que s'est-il donc passé entre le 20 octobre et le 16 août 1874, qui ait pu pousser le candidat bonapartiste de ce chiffre ridicule de 2,000 voix à ce chiffre imposant de 40,000? Il ne faut pas oublier non plus que lors du dernier scrutin, il ne s'est pas présenté, dans le Calvados, de candidat conservateur sans épithète, comme l'était M. Joret-Desclosières, et que le candidat légitimiste n'a réuni que 8,000 voix environ, tandis que le candidat républicain en obtenait 27,000 seulement, sorti un millier de voix de moins qu'en 1872. Encore une fois, que s'est-il donc passé? En 1872, comme en 1874, l'Assemblée nationale se refusait à faire de la République le gouvernement définitif de la France. Si l'opinion du *Times* et du *Journal des Débats*,

— que les populations ne votent pour des candidats bonapartistes que par dépit contre l'Assemblée nationale qui refuse de proclamer la République, — si cette opinion était fondée, il s'en suivrait que le dépit des populations allant toujours croissant, le chiffre des voix du candidat républicain aurait dû grandir avec le dépit des populations. Mais il n'en a rien été; le chiffre des voix du candidat républicain a diminué, et c'est le chiffre des voix du candidat bonapartiste qui a augmenté, dans des proportions fabuleuses. Il nous faut donc chercher à la dernière élection du Calvados une autre explication que celle que nous donnent simultanément le *Times* et le *Journal des Débats*.

L'explication est fort simple, et ce qui s'est passé, le voici: Dans l'intervalle du 20 octobre 1872 au 16 août 1874, il y a eu la lettre du 27 octobre 1873, dans l'intervalle des deux élections qui ont eu lieu dans le Calvados, la France, — qui n'a cessé d'envisager avec une appréhension trop fondée l'établissement définitif de la République, — a acquis la conviction qu'il était impossible de fonder, dans notre pays un gouvernement conservateur qui ne fût pas l'Empire. Voilà pour-

quoi les populations paraissent revenir à l'Empire, non par amour pour la République, — car rien ne les empêche d'affirmer leur amour pour la République en votant pour les candidats républicains, — mais par appréhension et par crainte de la République elle-même. L'explication du *Times* et du *Journal des Débats* est donc absolument contraire à la vérité.

Il y a deux choses que ce pays de France déteste par dessus tout et qu'il n'acceptera jamais: un gouvernement blanc et un gouvernement rouge. Le pays avait cru jusqu'au 27 octobre 1873, qu'il lui serait possible de fonder, en dehors de l'Empire un gouvernement bleu. Le bleu est, en politique, la nuance qu'il affectionne le plus. La lettre du 27 octobre lui a fait perdre cette espérance. Et voilà pourquoi, ne voulant à aucun prix d'un gouvernement blanc, ne voulant pas davantage de la République qui sera toujours à leurs yeux un gouvernement rouge, les populations de certains départements se trouvent amenées, par la force des choses, à voter pour des candidats bonapartistes. Il n'y a qu'un moyen de couper court aux progrès du bonapartisme, c'est d'écartier les obstacles qui s'opposent à l'établissement d'un gouvernement bleu, qui ne soit pas l'Empire; c'est de faire, en un mot, que ce que la lettre du 27 octobre a rendu impossible, redevienne possible.

Informations

On lit dans le *Journal de Paris* :

« Il n'y a rien de vrai dans le bruit d'après lequel M. le duc de Chartres serait candidat dans une des prochaines élections partielles. »

« M. le duc de Chartres n'a jamais eu d'autre ambition que celle de servir la France dans les rangs de l'armée. »

« Il est soldat, il désire rester soldat et rien que soldat. »

Nouvelle élogie des radicaux, et pour la bonne cause.

Le général Chanzy vient de placer son fils à l'institution des jésuites de la rue des Postes, où il se préparera à l'école de Saint-Cyr.

Avez-vous bien lu : A l'institution des jésuites de la rue des Postes ?

— Eh bien, qu'est-ce que vous dites de ça, vous autres ?

Attendez, il faut vous renseigner tout à fait.

L'institution de la rue des Postes est devenue la meilleure école préparatoire qu'il y ait à Paris.

C'est de cette maison que sortent les deux tiers des admis à l'Ecole polytechnique, à l'Ecole de Saint-Cyr et à l'Ecole de marine.

— Comment! les révérends pères font tant de soldats ?

— Eh! mon Dieu, ils font des officiers ce qui est bien plus fort. Mais pour y parvenir, ils n'épargnent rien; ils prennent des professeurs dans l'Université, des spécialistes partout où ils en trouvent, et ils n'épargnent pas l'argent pour les avoir du plus haut niveau. Telle est la cause très concevable de leurs succès.

— C'est égal : mettre son fils chez les jésuites, de la part du général Chanzy, les radicaux la trouvent raide. Encore un faux républicain, à la mer!

— Ah! nous en verrons bien d'autres!

De nombreuses candidatures se dessinent déjà dans les divers départements où le suffrage universel doit être appelé à fonctionner.

Dans Maine-et-Loire, le candidat républicain, M. Maillé, maire révoqué d'Angers, aura pour concurrent conservateur M. Bourlon de Rouvre, ancien préfet, ou M. Berger, ancien député du département.

Dans Seine-et-Oise, la lutte paraît devoir être circonscrite entre M. le duc de Padoue, porté par les conservateurs, et M. André Rousselle, soutenu par tout le clan des républicains.

Voici, d'après les informations de nos confrères de la presse départementale, quels sont les noms mis en avant pour les autres sièges vacants :

Dans le Pas-de-Calais, il est question pour candidat républicain, de M. Hugnet, maire révoqué de Boulogne-sur-Mer. Les bonapar-

tistes présentent M. le marquis d'Havrincourt, ancien député au Corps législatif.

L'élection des Alpes-Maritimes sera double. Il s'agit de remplacer M. Piccon, démissionnaire — on sait dans quelles tristes circonstances — et M. Bergoudi, qui s'est suicidé à la suite des mêmes événements.

On ne connaît encore qu'une candidature républicaine, celle de M. Chiris, négociant à Grasse.

Les bonapartistes devaient présenter M. Malausséna et M. Masséna de Rivoli, tous deux anciens députés au Corps législatif; on dit qu'ils y ont renoncé, et que la candidature de M. le duc de Rivoli se produira dans un autre département, par suite de la résolution de M. Malausséna de ne pas rentrer dans la vie publique.

Les légitimistes présentent aussi des candidats, notamment M. Hélon de Barrême.

Dans l'Oise, le comité républicain aura à choisir entre M. André Rousselle, M. Germer Baillié et M. Boutteville. Les bonapartistes présentent le duc de Mouchi, ancien député. On parle aussi, dit la *Liberté*, de M. Malherbe maire de Beauvais.

Dans la Drôme, il est question de la candidature républicaine de M. Madier de Montjau, ancien représentant du peuple en 1848. Les bonapartistes songent à présenter M. Morin, ancien député au Corps législatif.

Dans le Nord, le candidat républicain est M. Emile Alglave, professeur révoqué de la Faculté de droit de Douai. Le candidat monarchique n'est pas encore proposé.

Dans les Hautes-Pyrénées, on ne signale encore aucune candidature républicaine. Les monarchistes mettent en avant la candidature de l'évêque de Tarbes, Mgr Langénioux, l'ancien vicaire de la Madeleine, à Paris.

Dans la Meurthe-et-Moselle, dans le Rhône et à la Guadeloupe, on ne signale encore aucune candidature.

Il est question de renforcer les troupes qui tiennent garnison dans les départements des Hautes et Basses-Pyrénées, et même d'y placer un petit corps d'observation; ce déplacement de forces aurait pour but de surveiller plus efficacement la frontière franco-espagnole.

Espagne.

Les dernières nouvelles confirment la prise de Seo-d'Urgel. La *Gaceta* de Madrid dit que la place a été livrée par trahison. Nous ne voyons pas l'intérêt qu'a le gouvernement de Madrid à nous informer que ses soldats sont à ce point dégoûtés de le servir qu'ils se rendent sans combat. Rien ne prouve mieux à quel triste état est réduit le gouvernement de Serrano; mais, en cette occasion comme en tant d'autres, les organes serranistes ont dénaturé les faits: la place n'a pas été livrée par trahison, et le général qui la commandait s'est fait bravement tuer à la tête de ses troupes. Pour le récompenser de son héroïsme, Serrano fait annoncer qu'il a trahi. Singulier moyen d'encourager les soldats.

Tout cela finira bientôt, quel que soit l'intérêt que portent les Prussiens au gouvernement d'aventure de Madrid.

Chronique locale

et méridionale.

On nous écrit de St-Denis :

Ainsi que vous l'avez annoncé, un incendie détruisit dans la nuit de vendredi à samedi l'auberge G., à St-Denis. C'est un voyageur qui passant non loin de là, aperçut les flammes et accourut aussitôt donner l'éveil. Le feu avait déjà dévoré toute la remise et gagnait le corps du logis attendant dont la toiture prenait déjà feu, lorsque à force de cris, le voyageur parvint à éveiller les gens de la maison, qui n'avaient que le temps de se sauver à la hâte. Tous les habitants de St-Denis sont accourus, l'honorable conseiller général, M. Bruguères, payait bravement de sa personne, et on remarquait surtout un jeune abbé, qui affrontait tous les dangers. Les flammes ont accompli jusqu'au bout leur œuvre de destruction. L'immeuble presque entièrement détruit était assuré.

On nous écrit de Puyjourdes :

Le dimanche 16 août, une grande manifestation religieuse a eu lieu à Puyjourdes.

C'était l'érection d'une croix, souvenir de la mission prêchée par le R. P. Majorel; cette croix, vrai chef-d'œuvre, due à la générosité des Puyjourdiens, demandait une fête digne d'elle.

Aussi tout a-t-il été splendide. Les vêpres ont été chantées à trois chœurs avec beaucoup d'entrain; la procession avec oriflammes s'est déroulée avec une avance religieuse sur un chemin paré de fleurs et de verdure; un magnifique Christ porté en triomphe par une garde d'honneur, a été élevé en croix au milieu de l'émotion générale; la bénédiction du très St-Sacrement a été donnée en plein air, par le vénérable vicaire forain M. Tréneule; le soir, Puyjourdes était illuminé et une procession aux flambeaux parcourait les rues.

Cette imposante cérémonie avait été précédée d'une communion générale, à laquelle toute la paroisse s'était préparée par une retraite de huit jours.

Voilà ce que peut le zèle d'un pasteur dévoué, voilà ce que peut la générosité d'une population chrétienne; la paroisse de Puyjourdes ne compte que 300 habitants, ce jour-là elle s'est montrée digne des plus grandes localités.

(Un témoin).

Nous lisons dans l'Echo du Quercy :

Une messe a été célébrée, le 18 du courant, dans l'église Saint-Sauveur de Figeac, pour le salut de la France.

La quête qui a été faite, à cette occasion, a produit une somme de 139 fr. 60.

Cette somme a reçu en grande partie une destination charitable par le versement qui en a été fait dans les mains de la Supérieure de la Confrérie de la Supérieure des Gardes-Malades.

Nous avons déjà signalé à nos lecteurs deux brillants succès remportés par le jeune Malrieu, de Latronquière.

Aujourd'hui, nous nous faisons un véritable plaisir d'enregistrer une troisième fois cette ingénue d'élite.

M. Jules Malrieu, étudiant en droit à la faculté de Toulouse, vient d'obtenir le 2^e prix de droit français.

On annonce que le conseil municipal de Latronquière est suspendu et sera remplacé par une commission municipale.

Voici une nouvelle qui va donner quelque chose à réfléchir aux amateurs d'escargots, dont la consommation à Paris se chiffre par certains millions, représentant une valeur de quatre à cinq millions de francs.

L'escargot peut, dans certains cas, devenir un poison, et l'on a dernièrement constaté, dans le midi de la France, plusieurs cas d'empoisonnement parfaitement caractérisés. Nombre de personnes, après en avoir mangé une ou deux, ont éprouvé, au moins grande quantité, ont éprouvé des vomissements, des nausées, des étourdissements, des coliques, etc., et il n'a fallu rien de moins que des contre-poisons énergiques pour conjurer le danger.

Voici maintenant le résultat des observations que l'on a faites à la suite de ces empoisonnements.

Les escargots se nourrissent généralement de végétaux vénéneux pour l'homme, tels que le chèvêche, la viorne, le fusain, l'euphorbe, etc.; les consommateurs qui ont l'imprudence de manger ces mollusques sans les avoir fait préalablement risquer d'être empoisonnés du coup, absorbent, sans s'en douter, des matières essentiellement vénéneuses.

Ce qui prouve la justesse de cette observation, c'est que l'on n'a constaté aucun cas d'empoisonnement en hiver, alors que les escargots se tiennent enfermés dans leur coque, et qu'ils sont restés pendant longtemps sans prendre aucune nourriture lorsqu'ils sont livrés à la consommation.

Nous lisons dans le Courrier de Tarn-et-Garonne :

Depuis quelques jours, il est beaucoup question à Montauban, d'une affaire qui semble destinée à grossir le recueil, si volumineux déjà, des causes célèbres. Une double arrestation a eu lieu à Montbartier; une femme dont le mari est mort presque subitement, il y a quelques six mois, et l'ancien maire de la commune sont sous

le coup d'une accusation d'empoisonnement. Nous croyons inutile d'entrer dans de plus amples détails, ne voulant entraver en aucune façon l'action de la justice.

Tout ce que nous pouvons dire, quant à présent, c'est que la femme aurait fait des aveux complets; c'est que l'on procède à Toulouse à l'autopsie du cadavre; c'est enfin que le parquet de Castelsarrasin suit vivement l'instruction.

Maintenant y a-t-il eu crime? La coupable avait-elle un complice? Ce complice était-il son amant depuis longtemps, nous le saurons bientôt, mais pour aujourd'hui : *Adhuc sub judice lis est.*

Nous lisons dans le Courrier de la Gironde :

Les eaux de la Garonne sont très-basses en ce moment dans le haut de la rivière, aussi le bateau à vapeur d'Agén ayant été obligé de s'arrêter, dimanche dernier, à Port-Sainte-Marie, le service se trouve forcément interrompu en attendant une nouvelle crue.

Théâtre de Cahors.

Spectacle du Jeudi 27 août 1874.

Marie-Madeleine. Comédie en 1 acte, par M. Léon Valéry.

Quand on veut tuer son chien. Proverbe en 1 acte, par M. Théodore Barrière.

Les cocasseries de la danse. Chansonnette comique, par M. Tony-Laurent.

Le commis et la grisette. Folie-vaudeville en 1 acte, par M. Paul de Kock.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dernières nouvelles

La question de la reconnaissance du gouvernement de Madrid change de face à chaque instant. A la première page du journal, nous faisons connaître certaines nouvelles annonçant l'échec des efforts de l'Allemagne. Voici maintenant que d'autres dépêches assurent que la reconnaissance est définitivement acquise, de la part de l'Allemagne et de l'Autriche. On confirme le refus de la Russie.

A Brest, une bande de républicains s'est distinguée par une conduite ignoble, à l'arrivée du maréchal Mac-Mahon.

Cette bande organisée d'avance, attendait le moment où le maréchal monterait en voiture pour étouffer les cris de « Vive Mac-Mahon! » sous les cris de « Vive la République! Elle a suivi la voiture en l'escortant de cette même clameur; enfin, arrivée rue de Siam, elle a entonné la *Marseillaise*. Quelques compères, armés de lanternes vénitienes, criaient : « *Liberté, égalité ou la mort!* » et vingt autres choses dans le goût républicain.

Abstraction faite de l'inconvenance et de l'illégalité de ces démonstrations ridicules, nous n'avons pas à regretter qu'elles aient eu lieu; il est bon, dit la *Patrie*, que les républicains se montrent tels qu'ils sont. C'est la meilleure manière d'en dégoûter les autres.

Nous sommes en mesure d'affirmer que la fin de la semaine qui vient de s'écouler a été marquée par une reprise générale des affaires.

Les tissus, la confection et la mercerie ont surtout éprouvé une augmentation très sensible dans leurs transactions avec la province.

La grande industrie a aussi reçu des commandes considérables et le commerce de l'exportation se trouve bien supérieur à ce qu'il était l'année dernière à pareille date.

On pense que le voyage présidentiel et l'affirmation énergique que le maréchal ne cesse de faire de la stabilité de son pouvoir ne sont pas étrangers à ce mouvement favorable dans le monde commercial et industriel.

(Presse.)

Le facteur Mano, l'auteur des crimes de Tassous, est mort à Cayenne, des suites d'une fièvre. Il a avoué les cinq assassinats dont il avait été accusé, et deux autres dont la justice n'avait pu découvrir l'auteur.

Dépêches Télégraphiques

Port-Vendres, 23 août, soir.

Le dernier numéro de l'*Estandarte*, journal officiel du camp de don Alphonse, en date du 7 août, publie un ordre général confirmant la nomination du maréchal de camp Lizarragacomme chef d'état-major de l'armée du centre, en remplacement des généraux Moya et Freixa qui remplissaient l'intérim des mêmes fonctions; le général Moya remplace, dans le commandement de la province de Valence, le général Palacios, nommé commandant intérimaire de l'armée. Le général Freixa présidera la junte chargée de la classification des chefs et des officiers.

Un ordre du prince déclare que, puisque le gouvernement de la République confisque les biens de tous les militaires et auxiliaires de la cause royale, les obligeant à quitter leurs foyers, il usera du droit de légitime défense: en conséquence, les familles des militaires ou des auxiliaires de la République devront évacuer le territoire occupé par les carlistes; leurs biens, mis sous séquestre, serviront comme usufruit pour indemniser les carlistes dépossédés. Chaque province aura une junte administrative chargée d'exécuter ces mesures.

Bayonne, 24 août, 7 h. matin.

El *Cuartel Real* annonce la prise de l'importante ville d'Alcaniz; il contient un rapport sur la prise de la Sea d'Urgel, d'où il ressort qu'elle a eu lieu hier à la suite d'une sortie faite par la garnison, qui s'est laissée tourner et alors les carlistes se sont emparés de la place en précédant les fuyards.

Les nouvelles de Puycerda sont mauvaises.

Bourse de Paris

Paris, 25 août 1874.

Rente 3 p. %	63,60
— 4 1/2 p. %	92,25
— 5 p. %	99,70

PRÉFECTURE DU LOT.

Chemin d'intérêt commun, numéro 52, de St-Martin-de-Vers à Laroque-des-Arcs.

Expropriation d'immeubles pour la construction du chemin dont s'agit, dans la traverse de Larroque-des-Arcs.

En exécution de l'article 15, de la loi du 3 mai 1841, le Préfet du Lot fait connaître à tous intéressés que la première chambre du tribunal de première instance de Cahors, a rendu à la date du 11 août 1874, le jugement dont la teneur suit :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

La première chambre du tribunal de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot, a rendu et prononcé le jugement suivant, du onze août mil huit cent soixante-quatorze.

En audience publique tenue par : M. Teissière, président, M. Gleizes, juge de la 1^{re} chambre, M. Durieu, juge de la seconde chambre, appelé au siège pour compléter la chambre en remplacement de ses membres empêchés, M. Cieutat, substitut de M. le procureur de la République, Et M. Fournié, commis greffier.

En la cause de Monsieur le Préfet du département du Lot, domicilié de la ville de Cahors, agissant pour et au nom de l'Administration des chemins vicinaux, demandeur d'une part,

Monsieur le procureur de la République et des sieurs :

- 1° Victorine Lacoste-Lacroix, sans profession, épouse de Monsieur de Gouttes, propriétaire domicilié de la commune d'Arcambal;
- 2° Bras, Louis, neveu, tonnelier;
- 3° Manzieu, Thérèse, veuve Treneuille, sans profession;
- 4° Delfau, Marie;
- 5° Escabasse, Pierre, propriétaire, tous domiciliés de la commune de Larroque-des-Arcs;
- 6° Cambornac, Louis, avocat, domicilié de la ville de Cahors;
- 7° Escabasse, Pierre, tisserand;
- 8° Dajeau, Jeanne, épouse Guiral, propriétaire;

9° Costes, Marguerite, née Viers, propriétaire; 10° Austruy, Jean, propriétaire; 11° Bédoué, Louis, propriétaire, tous domiciliés de la commune de Larroque-des-Arcs, défendeurs d'autre part,

M. Cieutat, substitut de Monsieur le procureur de la République a dit: qu'il était porteur d'une lettre de Monsieur le Préfet du département du Lot, en date du quatre août courant, par laquelle ce magistrat l'invite à provoquer de la part du tribunal l'expropriation pour cause d'utilité publique des immeubles que les dénommés refusent de céder à l'Administration, pour la construction du chemin d'intérêt commun, numéro 52, de St-Martin-de-Vers à Larroque, dans la traverse de Larroque.

En conséquence, vu les pièces à l'appui de ladite lettre;

Vu l'article 14 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un, Il requiert que les immeubles que les sus-nommés refusent de céder à l'Administration pour les causes ci-dessus, soient expropriés, qu'il soit désigné un juge chargé de remplir les fonctions attribuées au magistrat directeur du jury, qui sera ultérieurement désigné et un autre pour le remplacer au besoin.

Le tribunal faisant droit aux réquisitions de Monsieur Cieutat, substitut de Monsieur le procureur de la République;

Attendu qu'il résulte d'un arrêté de Monsieur le Préfet du département du Lot, en date du quatre août mil huit cent soixante-quatorze, que les immeubles que les sus-nommés refusent de céder à l'Administration pour les causes ci-dessus, sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique;

Attendu qu'il résulte de l'examen du dossier qui a été mis sous les yeux du tribunal, que toutes les formalités prescrites par la loi pour parvenir à ladite expropriation ont été régulièrement observées.

Par ces motifs, le tribunal ouï dans l'intérêt de Monsieur le Préfet du département du Lot, Monsieur Cieutat, substitut de Monsieur le procureur de la République, en ses conclusions verbales motivées et conformes, prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique :

1° De onze centiares de maison à Larroque, portée au numéro 821 du plan, section F, appartenant à Victorine Lacoste-Lacroix, épouse de Monsieur de Gouttes, et de vingt-cinq centiares de jardin sis au même lieu, porté au numéro 686 du même plan et section;

2° De douze centiares de maison, appartenant à Bras, Louis, neveu, sise à Larroque, portée au numéro 821 du plan, section F;

3° De neuf centiares de maison, sise audit Larroque, portée au numéro 849 du même plan et même section, appartenant à Victorine Lacoste-Lacroix, épouse de Monsieur de Gouttes, comme propriétaire du rez-de-chaussée; 2° à Madame Manzieu, en qualité d'acquéreur, propriétaire du reste de la maison; 3° de deux centiares d'escalier sis au même lieu, porté au numéro 707 dudit plan, même section, appartenant à Escabasse, Pierre, comme propriétaire et à Delfau, Marie et Cambornac, Louis, comme y ayant un droit de passage;

4° De dix centiares de maison, sise au même lieu, portée au numéro 707 dudit plan et section, appartenant à Escabasse, Pierre, tisserand à Larroque;

5° De quatre centiares de hangar, de dix centiares de grange et de quatorze centiares de maison, portés au numéros 474 bis, 474 ter et 480 de ladite section F, appartenant à Madame Dajeau, Jeanne, épouse Guiral, qui en est propriétaire en vertu d'un acte de cession de son père;

6° De dix-huit centiares de maison, sise au même lieu, portée aux numéros 874, 875 et 876 dudit plan et section, appartenant à Marguerite Costes, née Viers, aux termes d'un acte de partage;

7° De treize centiares de maison, sise au même lieu, portée au numéro 871 dudit plan et section, appartenant à Thérèse Manzieu, veuve Treneuille;

8° De quatorze centiares de maison, sise au même lieu, portée au numéro 869 dudit plan, même section, appartenant à Austruy, Jean;

9° Enfin de vingt-et-un centiares de maison, sise à Larroque, portée au numéro 685 du plan cadastral, section F, appartenant au sieur Bédoué, Louis, nécessaires pour la construction du chemin d'intérêt commun, numéro 52, de St-Martin-de-Vers à Larroque, dans la traverse de Larroque. Nomme Monsieur Durieu juge commissaire pour présider et surveiller les opérations du jury d'expropriation, qui sera ultérieurement désigné Monsieur Gleizes juge pour le remplacer au besoin.

Signés à la minute :

Teissière, président, Et Fournié, commis greffier.

Visé pour timbre et enregistré gratis à Cahors, le dix-huit août mil huit cent soixante-quatorze, folio 478, case 4,

Signé : Gisbert, receveur.

En conséquence, le Président de la République mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, à tous procureurs généraux et à tous procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par le président et par le greffier. Expédié à Cahors, le dix-huit août mil huit cent soixante-quatorze.

Signé : ROQUES, aîné.

Les propriétaires expropriés, et les autres intéressés dont il est question à l'article 21 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un, sont mis en demeure de faire à l'Administration, les notifications indiquées audit article.

Cahors, le vingt-deux août mil huit cent soixante-quatorze.

Le Préfet,

J. BREYNAT.

ANNONCES

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Casteljau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,811.

M. le curé A. Brunelière, d'une Dyspepsie de huit ans, et après que les médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure N° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). Monsieur. — Dieu soit béni ! la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesse et de sueurs nocturnes.

J. COMPARET, curé.

Certificat N° 62,719.

HYDROPIE RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnés par un refroidissement, cela les arrête à la minute ; pour les réten-

tions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Discuits de Revalescière*, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 460 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Nerve-des-Capucines, n° 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 0/0 rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

est une publication maintenant tellement répandue,

qu'il serait superflu d'en parler si l'on avait en vue que l'intérêt de ses éditeurs.

Chaque exemplaire de ce journal est à lui seul le plus fructueux des prospectus. Mais s'il est encore parmi notre public des familles qui ne connaissent pas la *Mode illustrée*, désirent un journal de modes rédigé avec bon sens, enseignant l'économie autant que l'élégance, faisant paraître la plus grande quantité de travaux de fantaisie qui ait jamais figuré dans une publication, donnant les indications les plus aisées à suivre, tant pour l'exécution de ces divers travaux que pour les détails concernant l'ameublement, le savoir-vivre, la vie de famille, la deuxième éducation, nous dirons à ces familles : Faites connaissance avec la *Mode illustrée*, dirigée par M^{me} EMMELINE RAYMOND.

On reçoit cinquante-deux numéros par an, et vingt-quatre grande à planches de patrons en grandeur naturelle, patrons éprouvés, reconnus excellents, permettant d'exécuter par soi-même les objets nécessaires à la toilette de tous les âges. La faible dépense représentée par un abonnement, qui peut être fait pour un seul trimestre, sera placée à gros intérêts, car elle rapportera un capital en épargnant les frais petits si considérable de la main-d'œuvre pour ce qui concerne la toilette féminine et celle des enfants de tout âge.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie, à l'administration, rue Jacob, 56.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de Par. Firmin Didot, frères, fils et Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste; dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1^{re} édit. : 5 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 4 fr. ; 12 mois, 7 fr. 4^e — 5 mois, 3 fr. ; 6 mois, 4 fr. 50 ; 12 mois, 7 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

PÊCHE ET CHASSE

VIE A LA CAMPAGNE — JOURNAL DES CHASSEURS

LA CHASSE ILLUSTRÉE (7^e ANNÉE)

RÉOUVERTURE DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

EXERCICE 1874-75

Le moment est revenu de reprendre son journal de chasse et de pêche ; et l'on sait qu'en France, ce journal est unique. C'est la *Chasse illustrée*, qui a réuni dans son cadre les autres recueils de ce genre. Son prix est le moindre des journaux illustrés, quoique ses gravures soient réputées belles entre toutes. A la fin de chaque année, ses numéros hebdomadaires forment un admirable volume de salon : plus de 600 pages d'impression et 200 dessins, vignettes, planches, etc. L'œuvre a trouvé bon accueil dans toutes les meilleures familles.

Prix : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr. — Un numéro est envoyé gratis comme spécimen.

En ce moment la *Chasse illustrée* publie une délicate nouvelle :

Les derniers Pêchés du chevalier de Vaucelas,

Par M. le marquis de CHERVILLE.

Un exemplaire complet de tout ce qui a paru jusqu'à ce jour sera donné aux abonnés nouveaux avant le 1^{er} septembre.

VIENT DE PARAÎTRE

L'ALMANACH DE LA CHASSE ILLUSTRÉE

POUR 1874-75

AVEC LE CARNET DU CHASSEUR

Grand in-8°. Près de 100 gravures, vignettes, fleurons, etc.

Prix à nos bureaux, 56, rue Jacob, à Paris : 1 fr. ; par la poste : 1 fr. 25.

Adresser les demandes à M. Alfred Firmin-Didot, directeur de la *Chasse illustrée*, 56, rue Jacob, à Paris.

Pour les extraits et articles non signés
Le propriétaire-gérant, A. Layou.

A VENDRE une grande quantité de Tuiles creuses pour toiture. — S'adresser au bureau de Journal du Lot.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETTE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut ; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale ; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse ; continuée jusques en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, forme 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins ; — le TOME III, complet ; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

GARNITURES D'ÉGLISES.



FÊTES de BOURGERS de FÊTES VOTIVES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Églises et de St-Sacrements, Fournitures pour fleurs ; Globes ronds et ovales ; Couronnes nuptiales et de première communion ; Couronnes mortuaires ; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine, Vases d'autel et Corbeilles. Sujets religieux

Feux d'artifice, Lanternes vénitiennes, Bouquets pour Fêtes votives.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, insappétence

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.

Administration de la Cie concessionnaire: PARIS, 22, boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE Cahors, chez M. Dulac, pharmacien

A VENDRE

Un harmonium de Debain en très-bon état, cinq registres, d'une grande puissance de son prix : 400 fr.

S'adresser à M. le curé de Bagat. (Lot.)

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors
Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

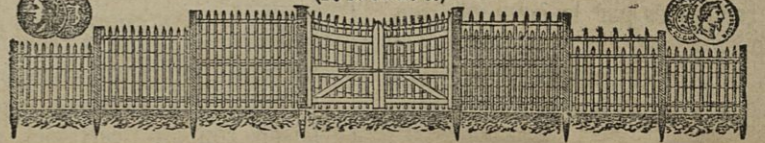
Bouquets de fêtes votives ; Feux d'artifices ; Lanternes vénitiennes en tous genres.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacent, avec supériorité, tous les ferri-général, les phosphates, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., laureat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

(D. S. G. D. G.)



COMPTOIR A BORDEAUX Cours Napoléon, 132.

CLOTURES DE LA GIRONDE EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE

USINE au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE. PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 45 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE franco Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrique.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ÉTUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE

par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.

Prix : 30 centimes

AVIS IMPORTANT

EAU DES FÉES

RECOLORATION des CHEVEUX et de la BARBE

Diplôme de mérite à l'Exposition universelle de Vienne 1873. 10 années de succès.

M^{me} SARAH FÉLIX prévient sa nombreuse clientèle que prochainement la couleur bleue de ses flacons : Eau des Fées, sera changée en couleur ambrée. — La récompense unique qu'elle a obtenue à Vienne est un puissant argument contre la concurrence, et pour éviter les CONTREFAÇONS déloyales et nuisibles, M^{me} Sarah Félix a cru devoir changer la couleur bleue de ses flacons, et les nouveaux, qui seront de couleur ambrée, porteront sa signature incrustée sur les deux côtés.

POMMADE DES FÉES RECOMMANDÉE

Paris, 43, r. Richer, et Parf^o de l'univers

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE Etablie à Paris, rue de Grammont et rue du Quatre-Septembre, 18 Anciennement COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 118 millions

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTÈRE Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Société... 24,945,448 fr.

Arrérages payés aux Rentiers... 124,094,191 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière... 11,358,052 fr.

Aucune Compagnie n'a réparti une somme aussi considérable aux Assurés de cette catégorie.

S'adresser pour les renseignements à

MM. Bénéch, à Cahors ; Puel, à Figeac ; Lacambre, à Gourdon ; Bap^{te} Planion, à Souillac.

